

Comment en finir avec les inégalités salariales femmes-hommes ?

*Article paru dans l'Humanité le 30 octobre 2022
Interview de Murielle Guilbert, co-déléguée de l'Union Syndicale Solidaires*

L'Union syndicale Solidaires porte depuis longtemps la revendication de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Dans cette période de lutte sur les salaires, c'est une revendication de justice sociale à part entière, au même titre que la revalorisation du SMIC à 1700 euros nets, ou que la réduction des écarts de salaires de 1 à 5.

Malgré de nombreuses lois dans le privé (depuis 1972), et des protocoles égalité dans la fonction publique (depuis 2013), ces inégalités ne régressent que très lentement, et restent un effet visible notoire du système patriarcal dans le monde du travail.

Selon les derniers éléments de l'INSEE (Mars 2022), les femmes sont payées en moyenne, tous postes confondus, 26% de moins que les hommes dans le privé et 17 % de moins dans la fonction publique. En « équivalent temps plein » (en enlevant les écarts issus du temps partiel) les femmes gagnent 17 % de moins dans le privé et 14 % de moins que les hommes dans la fonction publique.

Pour Solidaires, il est urgent d'agir sur l'ensemble des types d'inégalités salariales et leurs causes :

- Il y a les inégalités existantes pour un travail à niveau égal : c'est en quelque sorte la face visible de l'iceberg. Pour Solidaires, malgré la démarche contraignante affichée, l'Index (outil de mesure des inégalités depuis 2018) a le grand défaut de ne pas prendre en compte des facteurs centraux dans les inégalités salariales : l'impact réel des maternités, des congés parentaux, du temps partiel imposé ou « choisi » (mais largement pris par les femmes), les choix stéréotypés dans l'attribution des postes à rémunération élevées, la sous reconnaissance salariale dans les métiers dits « féminisés », le plafond de verre. **C'est pourquoi Solidaires exige notamment des mesures concrètes de rattrapage quant à l'évolution de carrière, de postes, entre les femmes et les hommes, une continuité des augmentations salariales pendant la période de maternité ou d'adoption, et de congé parental ainsi que la rémunération complète de ces congés.**
- Par ailleurs, 45 % des femmes travaillent dans des secteurs où les salaires sont relativement faibles : le secteur public, l'enseignement, les soins, l'aide à domicile et l'action sociale. Tandis qu'on a vu l'importance des « métiers de première nécessité » très féminisés avec le Covid, les revalorisations salariales n'ont été que faibles. **Il est plus qu'urgent que côté privé, comme public de véritables assises de la revalorisation des métiers féminisés voient le jour !**



Pour l'Union syndicale Solidaires, combattre les inégalités salariales femmes-hommes, suppose de s'en donner les moyens, avec un budget consacré, et des contraintes/sanctions qui ne soient pas symboliques ou uniquement ciblées sur les catégories supérieures. Ce gouvernement en est loin, comme les précédents. Il s'agit maintenant d'accélérer ce combat contre cette injustice fondamentale.